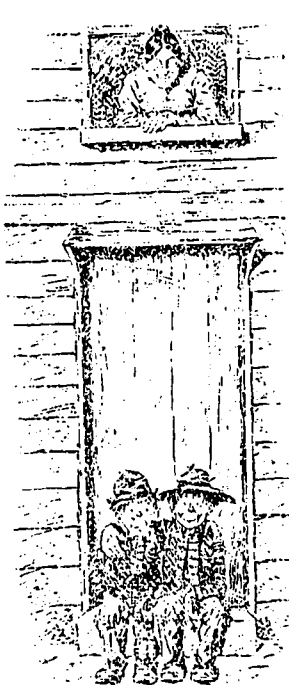


COMME DEUX FRÈRES



I

Mc Boncour (à sa fenêtre). — Pauvres enfants, comme ils ont l'air de s'aimer. Ça doit être les deux frères. Je vais leur jeter une pièce de 25 centins qu'il se partageront.



II

— Comme ils s'aimaient.

Emaux et Camées

PETITS CHEFS D'ŒUVRE LITTÉRAIRES DE TOUTS LES PAYS
ET DE TOUTES LES ÉPOQUES

VII

LA GALETTE LORRAINE

Le feu flambe au four, un feu clair
De ramille et de brande,
Et le pain chaud embaume l'air
De son odeur friande.
— Payse, prends sur le builet
Le grand plateau de frêne,
Et montre aux enfants comme on fait
La galette lorraine.

D'avance tout est préparé
Dans la huche entr'ouverte ;
Fleur de froment, beurre paré
D'un lit de vigne verte,
Œufs frais pondus de ce matin
Et crème virgiale,
Sentant le fenouil et le thym
De la friche natale.

La payse d'un doigt léger
Pétrit la pâte fine ;
Tout autour d'elle on voit neiger
De la fleur de farine.
Les marmots au regard charmant
Couleur de violette
Parmi ce neigeux poudrolement
Contemplant la Galette.

— N'épargne pas le beurre ! Encore
Payse, à pleine tranche !
Bats les œufs jaunes comme l'or
Avec la crème blanche ;
Puis, lentement, avec amour,
Répands-les sur la pâte...
C'est parfait ! Maintenant, au four,
Au four, qu'on se hâte !

Toute chaude sur le bahut,
Savoureuse, alléchante,
Voici la Galette... Salut,
Toi qu'on aime et qu'on chante
Du pays Messin au Barrois,
Des Vosges à l'Argonne,
Partout où le mâle patois
Des fiers Lorrains résonne !

Qu'on nous apporte un vin du cru
A saveur pétillante,
Et trinquons ferme, arrosons dru
La Galette bouillante.
Buvons à l'ancien souvenir,
A la commune haine,
Aux revanches de l'avenir,
A la libre Lorraine !

ANDRÉ THÉRIET.

Chronique Mondaine

OBLIGATIONS DU PARRAIN ET DE LA MARRAINE

Dès que le futur parrain est avisé du choix qu'ont fait de lui les parents pour tenir leur enfant sur les fonds baptismaux, il leur en adresse de suite ses remerciements ; il fait une visite à sa commère quelques jours avant la cérémonie, en compagnie du père de l'enfant.

Il laisse toujours le choix des noms à donner, au père et mère et à la marraine, et ne donne le sien que quand il en est prié.

Dans la matinée du jour du baptême, ou même la veille, il envoie à sa commère des boîtes et des sacs de dragées, un bouquet et un cadeau — généralement des gants — insérés dans un coffret ou dans un sachet. Il adresse, en même temps, à la mère de son filleul, des boîtes de dragées, afin qu'elle puisse en faire la distribution à celles de ses amies qui n'ont rien à attendre du parrain ni de la marraine.

Le parrain doit également un cadeau à son filleul ; c'est ordinairement le poëlon, assiette et cuiller à ses initiales, en argent ou en vermeil, ou encore un beau hochet en argent. C'est lui qui fait largesse au prêtre, aux enfants de chœur, au sonneur, aux domestiques du père et à la nourrice de l'enfant.

Il va prendre sa commère chez elle en voiture et l'amène chez les parents de l'enfant.

Preennent alors place dans cette voiture : la marraine, la mère, la femme qui porte l'enfant et lui-même, pour se rendre à l'église. Le père emmène en voiture ses autres invités.

C'est dans une boîte de dragées que le parrain insère le billet de banque ou la pièce d'or ou d'argent qu'il veut offrir au prêtre officiant. Dans le cas où ce serait un prélat qui donnerait le sacrement, il faudrait bien se garder de procéder ainsi, mais alors prier le cardinal ou l'évêque d'accepter en présent soit un calice, des burettes en vermeil, ou tout autre objet servant au culte.

Après avoir signé sur le registre des actes de baptême, le parrain dépose sur la table, enveloppée dans un papier blanc, la somme qu'il destine au sonneur, bedeau et enfants de chœur.

Cette gratification peut également être contenue dans une boîte de bonbons.

Au retour de l'église, le parrain distribue des gratifications plus ou moins importantes aux serveurs de la maison, à la sage-femme, à la nourrice, etc., ces sommes sont contenues dans des sacs de dragées.

Les boîtes et sacs sont bleus pour un garçon, roses pour une fille. Ils portent les prénoms de l'enfant et la date de son baptême.

Enfin, un parrain doit des dragées à toutes les femmes qui font partie de ses relations.

On voit que le parrainage est un titre assez onéreux, et que, outre les obligations qu'il crée pour l'avenir, à celui qui en accepte l'honneur, il se traduit, pour le présent, en une dépense assez considérable ; il ne faut donc pas l'imposer à un homme dont la modeste position en pourrait souffrir.

La marraine, qui est choisie par les parents, les en remercie avec empressement. Si elle est jeune fille ou très jeune femme, il est nécessaire qu'elle soit assistée d'un tiers pendant la visite que lui fait le parrain, et lorsqu'il vient la chercher pour aller, de chez elle, chez les parents de l'enfant.

Elle doit se récuser si on lui laisse le choix des noms et ne donne le sien que si on l'en prie.

Elle distribue aux femmes de ses amies les dragées que lui a données le parrain.

Si la marraine est une jeune fille, elle doit faire savoir au parrain qu'elle n'acceptera de lui qu'un bouquet et des dragées.

Le baptême est le commencement de relations courtoises qui sont continuées entre le parrain et la marraine.

Si la marraine est mariée, son mari invite le parrain à dîner — avec les parents du filleul — quinze jours ou un mois après la cérémonie.

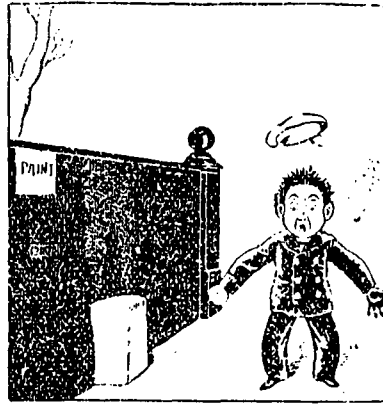
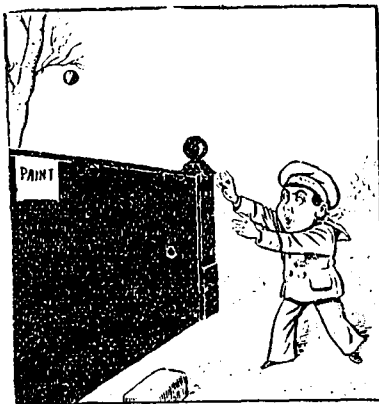
BLANCHE DE SAVIGNY.

BONNE PRÉCAUTION

On demande à Boireau ce qui signifient des épingles qu'il a piquées en croix à sa boutonnière.

— C'est, répond notre ami, pour me faire penser de dire à mon frère qu'il me demande si j'ai oublié de faire ce qu'il m'avait recommandé.

SIMPLE HISTOIRE



On il est question d'un petit garçon et de sa maman, d'une bulle et d'un mur fraîchement peint.